

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 11 décembre 2012 à 20 heures 30.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : MOREAU Denis (Maire), FREY Lucette (2^{ème} Adjoint), GAY Williams (1^{er} Adjoint), BOSSU Didier, JEANNIN Jean-Philippe, MAITREJEAN Hubert, REVERDY Laurent, GUIGNAT Isabelle, TARBY Alexandra.

Absents excusés : JACQUEMARD Fabien.

Absent :

Secrétaire de séance : MAITREJEAN Hubert

Convocation : 04/12/2012

Affichage : 04/12/2012

Votants : 09

- Approbation à l'unanimité du CR du CM du 23/10/2012.
- Point Eiffage : Facture en attente, un courrier sera adressé pour travaux non conforme, goudronnage derrière mairie.
- Déneigement: Remarque de parents d'élèves pour chemins piétons vers chez Mme Marchand. Le CM informe que malheureusement on ne peut pas faire partout.

ORDRE DU JOUR

1°) TARIFICATIONS DIVERSES 2013:

Le CM décide les tarifications jointes en annexe.

SICTOM : Participation Commune 2012 : 6 089 €. Augmentation de la redevance avec part communale de 2 700 €. Le SICTOM est un syndicat intercommunal de collecte et traitement des déchets, il gère ses fonds propres et la compétence ne relève pas de la Commune.

2°) TRANSFERT COMPETANCE BATIMENTS SCOLAIRES SIVOS / CCPHJ:

Dans le cadre de la réflexion engagée sur la prise de compétence « bâtiments scolaires » et suite à la décision du conseil communautaire en date du 30-10-2012 le CM vote la modification des statuts de la communauté de commune (2 abstentions). La position et décision de Mr le Préfet du Jura à ce jour étant de ne pas accorder de subvention directe aux SIVOS.

3°) DECONVENTIONNEMENT APPARTEMENTS MAIRIE:

Le CM vote à l'unanimité le déconventionnement des deux appartements occupés par Mrs RATEL Michel et GOULUT Victor.

4°) CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE DE FONDS:

Pour satisfaire à des menues dépenses exceptionnelles le CM décide à l'unanimité la création d'une régie d'avance pour un montant de 300 €.

5°) URBANISME REGLEMENTATION CU:

Des dépôts de Certificats d'Urbanisme font actuellement l'objet d'un avis défavorable de la DDT (état) dans le cadre de la loi grenelle 2 considérant que le projet est de nature à favoriser une urbanisation dispersée incompatible avec la vocation des espaces agricoles et naturels environnants et en dehors des parties urbanisées du village.

Le CM est réservé à ces refus. Une réunion est programmée avec la DDT le mardi 8 janvier 2013 pour définir les nouvelles réglementations et la mise en place de documents d'urbanisme.

6°) DIVERS :

- Délibération délivrance des coupes de bois en attente avis de la commission.
Vente de bois : 205 m3 feuillus Entreprise MANZONI 11 378 €
- La maîtrise d'œuvre Berest a adressé son projet avant sommaire pour l'aménagement de la traversée du village (1^{er} tranche). Une demande de présentation du projet sera programmée avec le CM.

- AF le nouveau bureau validé a confirmé la dissolution de l'Association Foncière dans sa séance du 20-11-2012.
- ALCG Le CM donne son accord pour 2 passages en 2013 les lundi 3 juin et mardi 1^{er} octobre. 50 € par voyage et 0.65 cts par Km
- Cession de terrain à titre gracieux de Mme Chantal BRUNEAU. Ref cadastrale AA 83, pointe entrée chemin Combe Bernard / route Valempoulière. Le Maire prendra contact avec un notaire.
- Le CM refuse (1 abstention) la demande de subvention pour une classe découverte et concernant des élèves scolarisés à Champagnole.
- Nettoyage décharge Route de Valempoulière par l'entreprise Binetruy 350 € HT.

La séance est levée à 23 H 20

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE PASQUIER pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Le Maire,
Denis MOREAU